



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (LOIR ET CHER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2025

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEOUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEOUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, M. BLANCHARD, Mmes GIRAUDET, PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS :

M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
Mme ORTH, Conseillère Municipal, qui donne pouvoir à Mme POUGET,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,
M. SABOURDY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. LORGEOUX,
M. NAUDION, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD,
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,

ABSENTS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL 2025 - N° 25/06 – 08/C

Monsieur SEGUIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"La décision modificative qui vous est présentée tend à prendre en compte principalement pour les recettes, un accroissement des remboursements liés aux rémunérations, un surplus de dotation pour les titres sécurisés, des récupérations de retenues de garantie sur des travaux et la reprise de véhicules suite à leur renouvellement.

En dépenses d'investissement, celle-ci réoriente les économies réalisées sur l'acquisition d'un terrain route d'Orléans ainsi que des études destinées à la réhabilitation de bâtiments afin d'accroître le parc de logements locatifs.

Enfin sur la section de fonctionnement, les recettes supplémentaires sont réaffectées aux dépenses de personnel pour les remboursements correspondant ainsi que pour du matériel concernant les adaptations de poste, l'augmentation des besoins pour les créances admises en non-valeur et le subventionnement au groupement social ainsi qu'au contrat d'apprentissage en CFA.

Les évolutions budgétaires se présentent ainsi :



Section de fonctionnement

Chapitre	Evolution des crédits	
	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	+65 950,00 €	+65 950,00 €
• 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	+4 480,00 €	
• 012 - CHARGES DE PERSONNEL	+28 000,00 €	
• 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	+40 085,00 €	
• 67 - CHARGES SPECIFIQUES	-6 615,00 €	
• 013 - ATTENUATION DE CHARGES		+19 200,00 €
• 70 - PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		-5 000,00 €
• 73 - IMPOTS ET TAXES		+27 930,00 €
• 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		+17 930,00 €
• 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		+6 590,00 €
Opérations d'ordre budgétaire	+150 000,00 €	+150 000,00 €
• 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	+150 000,00 €	
• 042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		+150 000,00 €
TOTAL	+215 950,00 €	+215 950,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Evolution des crédits	
	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	+6 060,00 €	+6 060,00 €
• 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	+65 200,00 €	
• 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	-912,00 €	
• 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	+53 427,00 €	
• 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-121 655,00 €	
• AP/CP 202502 – CASERNE DE GENDARMERIE	+10 000,00 €	
• 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		-4 290,00 €
• 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		+5 000,00 €
• 024 - PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		+5 350,00 €
Opérations d'ordre budgétaire	+2 322 950,00 €	+2 322 950,00 €
• 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		+150 000,00 €
• 040 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	+150 000,00 €	
• 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	+2 172 950,00 €	+2 172 950,00 €
TOTAL	+2 329 010,00 €	+2 329 010,00 €



Il est proposé d'approuver la décision modificative n°3 du budget principal 2025, annexée à la présente."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, **à la majorité (23 pour, 4 abstentions : M. NAUDION - M. BLANCHARD - Mme GIRAUDET - M. DE REDON et 3 contre : Mme PAUCHARD - M. GUENIN - M. CORDONNIER)**, la décision modificative n°3 du budget principal 2025, annexée à la présente.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

11 DEC. 2025

Mis en ligne sur le site internet le

12 DEC. 2025

Informé que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEOUX.

Laurence MERCIER.

